



ACCUEIL DE LA MAIRIE

Tél : 02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18

accueil@mairie-saintdivy.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h et

Samedi de 9h à 11h30 (sauf l'été)

*A titre exceptionnel, durant les vacances de Noël
(du 26/12 au 6/01/18), l'accueil de la mairie
sera ouvert seulement les matins
du mardi au samedi.*

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

le samedi 27 janvier 2018

Annonces à déposer en Mairie
pour le lundi 15 janvier

En fonction de l'espace disponible, la mairie se
réserve le droit de réduire la longueur des articles

PERMANENCE DES ELUS

Maire

Michel CORRE	Lundi	10h - 12h
	Mercredi	14h - 15h

Adjoint au Maire

Alain KERNEIS	Samedi	10h - 11h30
---------------	--------	-------------

Voirie

Maryse DUBET	Mardi	10h - 12h
--------------	-------	-----------

Ecole -Travaux-
Bâtiments

Alain LEGROS	Jeudi	10h - 12h
--------------	-------	-----------

Action sociale

Réunion du bureau municipal le lundi soir

ETAT CIVIL

Naissance

- Rafaël FEUTRY, 7 rue Hervé de Guébriant,
le 14 novembre

Décès

- Jeanne SALOU veuve LEOSTIC, Maison de
retraite à Landerneau, 95 ans
- Jean, Robert, Raphaël MOAL, Rescrenn, 72 ans

LE MOT DU MAIRE

A toutes et tous,

L'année 2017 se termine, les fêtes de fin d'année approchent, Noël et jour de l'an.

Permettez-moi d'ores et déjà d'adresser à chacune et chacun tous mes vœux de bonheur, de santé et de joie pour la nouvelle année.

Tous mes vœux s'adressent aussi aux artisans, commerçants et entreprises de SAINT-DIVY qui assurent le développement économique de notre commune et de notre territoire.

La fin d'année est le moment privilégié pour dresser des bilans mais aussi pour présenter les projets. Ils seront détaillés le vendredi 5 janvier 2018 à 19h à la salle polyvalente lors de la cérémonie des vœux.

Voici succinctement les travaux réalisés ou en cours ainsi que les projets pour 2018 :

Un candélabre a été remplacé dans le bourg et un autre rajouté sur l'abri de car, ce qui permet un éclairage plus sécurisant le matin, des travaux seront réalisés au niveau de l'impasse Tabarly pour remettre en fonction le candélabre. Des murets dans les entrées d'agglomération ont été construits, ils ont pour fonction de bien marquer l'entrée de bourg et doivent avoir un effet sur la vitesse des voitures.

L'extension de l'école et garderie a commencé. Les préaux devraient être terminés pour fin janvier ainsi que la cour, parallèlement l'extension de la garderie est en construction. Le programme complet, comprenant les 2 préaux, la garderie et les 2 classes devrait être achevé pour la prochaine rentrée scolaire en septembre 2018.

Les programmes d'entretien et de vérification des bâtiments communaux vont se poursuivre ainsi que ceux concernant la voirie et ceux liés à l'adaptation des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

Au mois d'octobre, la semaine bleue a été reconduite. Cette année, elle s'est portée sur une exposition d'objets anciens en mairie, une marche avec les enfants pour découvrir le lavoir de Kérelou où Hélène a fait une démonstration de lavage de linge à l'ancienne. Cette semaine s'est terminée par une exposition de véhicules et d'engins agricoles anciens.

Merci à tous les participants.

Le tissu associatif Saint-Divien est actif et dynamique. De nombreuses festivités et manifestations ont eu lieu tout au long de l'année sur notre commune, organisées par les différentes associations. Le sérieux et l'implication des bénévoles est à mettre en avant.

De tout cela, nous en reparlerons le 5 janvier.

En cette fin d'année, ma pensée va vers ceux qui sont seuls, ceux qui souffrent dans leur corps ou dans leur cœur ainsi qu'à leur famille, qu'ils soient assurés de mon soutien sincère.

A toutes et à tous, je vous souhaite un joyeux Noël et tous mes vœux de bonheur pour la nouvelle année 2018.

Le Maire

Michel CORRE

URBANISME

Demande de Déclaration Préalable

- Clôture

Jean-Charles BLANC, 2bis route de Lésivy

- Division de terrain

Jean-Jacques COZIAN, Route de Kersaint

Accord de Déclaration Préalable

- Abri de jardin et ouverture d'un vélux

Alexis VOURCH – 18 rue Aber Benoît

Accord de Permis de Construire

- Maison

Florian LE DENN – 2 rue des Fauvettes



VIE LOCALE

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en janvier 2002

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

Pour contacter le Centre du Service National de Brest : ☎ 02.98.37.75.58

ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le **23 novembre** et le **29 novembre** - Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **23 mg/l - 31 mg/l - 22 mg/l**

PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU

Protection contre le gel : N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. Il est rappelé, en effet, que la protection du compteur d'eau est à la charge de l'abonné. En cas de détériorations, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en mairie facilite les démarches administratives.

ALSH DES VACANCES DE NOEL

Le Centre de loisirs ouvrira ses portes du **26 décembre** au **5 janvier** à la journée ou à la demi-journée. Il accepte les enfants de 3 à 12 ans. Vous pouvez y inscrire, dès maintenant, vos enfants.

Pour tous renseignements, contacter Catherine MAREC par courriel saint-divy@epal.asso.fr

31

INFOS DU MOIS

Les habitants de SAINT-DIVY sont conviés aux vœux de la municipalité qui se dérouleront **le vendredi 5 janvier 2018** à 19 heures à la salle polyvalente route du Valy Lédan.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE

Il est rappelé aux électrices et électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de penser à s'inscrire **avant le 31 décembre 2017**.

Se présenter en Mairie muni de justificatifs d'état-civil et de domicile.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A l'occasion du **goûter des aînés**, le C.C.A.S. invite toutes les personnes ayant 65 ans et plus, le **mercredi 10 janvier 2018** à 16 h à la cantine.

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.08.01	Salade carpâtes/Boulettes bœuf-Haricots/Yaourt/Fruit
M.09.01	Chou rouge/Jambon-Petits pois/Galette des rois briochée
J.11.01	Salade de lardons-croûtons/Hachis parmentier/Edam/Cocktail fruits
V.12.01	Betteraves/Poisson pané-Semoule de couscous/Fruit
L.15.01	Céleri et maïs/Saucisse de Toulouse-Lentilles/Fromage/Purée de poire
M.16.01	Taboulé/Dos de colin-Carottes persillées/Fruit
J.18.01	Macédoine légumes/Couscous/Gouda/Mousse au chocolat
V.19.01	Pâté de campagne/Sauté de bœuf-Poêlée bretonne/Fruit
L.22.01	Saucisson à l'ail/Filet de dinde-Gratin de choux fleurs/Fromage/Fruit
M.23.01	½ pamplemousse/Hoki-Coquillettes/Yaourt aromatisé
J.25.01	Carottes râpées/Cordon bleu-légumes-haricots plats/Petit suisse/Tarte
V.26.01	Macédoine légumes/Paupiette veau-Purée/Fruit
L.29.01	Rosette/Sauté dinde-Printanière légumes/Fromage/Fruit
M.30.01	Salade dés fromages/Nuggets blé-Lentilles/Compote
J.01.02	Œuf mayonnaise/Tortis à la carbonara/Yaourt sucré/Fruit
V.02.02	Betteraves/Curry de poisson-Riz landais/Crêpe



INFOS UTILES

LE DEPARTEMENT – ARRETE DE CIRCULATION

Deux arrêtés de circulation limitent la vitesse à 70 km/h en approche des entrées de bourg (Route de Kéravel et Route de Kersaint) sur la route départementale 59.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pas de ramassage de sapins de Noël

La Communauté de communes rappelle que, comme les années passées, le service « Répurgation » ne procèdera pas au ramassage des sapins de Noël déposés par les particuliers près des poubelles au même titre qu'il ne collecte pas les déchets verts (taille de haies...). Ces produits doivent être adressés aux déchèteries comme les autres déchets végétaux.

Rappel sur les consignes de tri

Les quantités de textiles trouvés dans les bacs jaunes sont de plus en plus importantes, cela engendre des dysfonctionnements au centre de tri.

Nous vous rappelons que le bac à couvercle jaune sert à collecter les papiers, journaux et magazines, les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques, le carton et les briques alimentaires.

Les textiles et chaussures peuvent être déposés dans les colonnes textiles de votre commune.

LES AMIS DE LA LECTURE

La Bibliothèque Municipale est ouverte le

mercredi de 10h30 à 11h30
et de 17h30 à 18h30
jeudi de 17h30 à 18h30
samedi de 10h30 à 12h00

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'hiver

du 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018

du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

REMORQUE COMMUNALE

Pour les déchets de jardin seulement, du
vendredi 17h au lundi 8h30

Du 29.12 au 02.01	Kérellou
Du 05.01 au 08.01	Rue des Jonquilles/Bleuets
Du 12.01 au 15.01	Rue des Alouettes
Du 19.01 au 22.01	Kerhuel
Du 26.01 au 29.01	Orée du bourg



SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître
la pharmacie de garde

MEDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il
faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées
du médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET MEDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

POTTIER Joëlle - SAUVANAUD Anne

LE CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmiers : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard
PERON-MIOSSEC Françoise

Pour vos soins au cabinet,

Nous assurons une permanence, **sans RDV**
du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30.

CABINET PARAMEDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine
EVEN Aymeric – NISSARD Caroline

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours
Urgences respiratoires le WE

CHEQUE ENERGIE : DATES ET MODE D'EMPLOI

Le chèque énergie est généralisé au 1^{er} janvier 2018. Il remplace les tarifs sociaux de l'énergie qui prennent fin au 31/12/2017.

Qu'est-ce que c'est ?

Le chèque énergie est un moyen de paiement émis pour aider les ménages modestes à payer leurs factures d'énergie. Il est attribué au regard des ressources et de la composition du foyer. Cette aide concerne aussi bien les factures d'électricité que celles de gaz, de bois, de fioul, etc. Le chèque peut également être utilisé pour financer une partie des travaux d'économie d'énergie dans le logement. Il est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. La date de validité est inscrite dessus.

Fonctionnement

Démarches

En principe, les bénéficiaires du chèque énergie n'ont aucune démarche à accomplir. C'est l'administration qui se charge du versement, de façon automatique.

Chaque année, le fisc adresse la liste des ménages bénéficiaires du chèque énergie à l'Agence de Services et de Paiement, qui est en charge de la remise des chèques.

Le chèque est émis sous forme papier ou sous forme dématérialisée.

Attention : pour bénéficier du chèque énergie il est indispensable de déposer sa déclaration de revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls.

Utilisation et paiement

Le chèque peut être utilisé en paiement de tout ou partie d'une facture d'énergie liée au logement. Les fournisseurs d'électricité et de gaz peuvent donc être payés avec un chèque énergie. Il en est de même pour les fournisseurs de fioul, de chaleur, de bois ou de gaz de pétrole liquéfié. Ces fournisseurs ne peuvent pas vous refuser le paiement en chèque énergie.

Le chèque peut aussi être utilisé pour financer une dépense liée à l'acquisition ou à l'installation des équipements, matériaux et appareils donnant droit au crédit d'impôt pour les travaux d'économie d'énergie.

Le chèque énergie peut aussi servir au paiement de vos charges de chauffage incluses dans votre redevance si vous êtes logés dans un loyer d'un logement-foyer conventionné à l'APL.

J'utilise mon chèque énergie pour payer directement mon fournisseur d'énergie.

Vous pouvez consulter le site «chequeenergie.gouv.fr» ou composer le ☎ 0 805 204 805 pour plus d'informations.

BREST TERRES OCEANES

Vous êtes loueur saisonnier, hôtelier, responsable d'équipement de loisirs, ... le GIP Brest terres océanes vous propose un **programme d'actions de professionnalisation** de décembre 2017 à mai 2018. Vous pouvez encore vous inscrire. Retrouvez toutes les informations sur le site dédié aux professionnels du tourisme de la destination : www.brestterresoceanes-espacepro.com/les-escalas-2017-2018.

LE RAMONAGE DES CONDUITS DE CHEMINEES, C'EST DE SAISON !

Les jours se rafraîchissent et vous pensez à faire une flambée dans la cheminée ? Mais avez-vous pensé au ramonage de son conduit ? En ville comme à la campagne, il est obligatoire de les faire nettoyer régulièrement par un professionnel reconnu. Il y est prévu en général deux ramonages par an pour les conduits de fumée en fonctionnement, dont un en période de chauffe.

S'adresser à un professionnel reconnu

Afin d'éviter toute mauvaise surprise, faites appel à un spécialiste certifié par l'Organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment (OPQCB) et demandez plusieurs devis à différents professionnels. Sachez également qu'à l'issue de l'intervention, le ramoneur doit vous délivrer un certificat attestant de sa prestation et de l'entretien du conduit de votre cheminée sur toute sa longueur ; il sert de justificatif auprès des assurances.

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE



VIE DES ECOLES

ECOLE SAINTE MARIE



Mardi 21 novembre, **les CP-CE1** se sont rendus au Family à Landerneau afin d'assister au **spectacle "Même pas peur (du loup)"**. Ils ont pu voir 4 courts-métrages et 3 très courts-métrages d'animation où les musiciens jouaient de nombreux instruments et parlaient ou chantaient afin de créer la bande sonore. Un agréable moment !



Du mercredi 22 au vendredi 24 novembre, les élèves du CP au CM2 se sont rendus en **voyage scolaire à Pleumeur-Bodou**.

Le mercredi les élèves sont allés pêcher les différentes espèces présentes à marée basse. Jeudi ils se sont rendus à la cité des télécoms : programmation de robots pour les CE2-CM, découverte des objets télécoms, l'histoire de l'espace, un film d'animation «Robinson Crusoé» en 3D pour les CP-CE1, une exposition sur l'histoire de l'espace et un spectacle son et lumière sur la fabrication et l'utilisation de l'antenne du Radôme.

Vendredi c'était planétarium, le matin nous nous sommes intéressés à notre planète, les étoiles, la lune et l'alternance jour-nuit ; l'après-midi nous avons travaillé sur le système solaire. Chaque module commençait par un film documentaire. Un voyage apprécié de tous et de bons moments gravés dans les mémoires !

Qui doit payer le ramonage ?

En principe, le ramonage incombe à l'utilisateur de la cheminée :

- Vous êtes propriétaire de votre logement, c'est à vous d'entretenir la cheminée
- Vous êtes locataire : le ramonage des conduits de fumée est une charge locative rappelée généralement dans le contrat de bail. Le propriétaire bailleur peut se charger de faire ramoner les conduits de cheminées. Dans tous les cas, les frais engagés sont à votre charge.

Le ramonage est-il obligatoire ?

Oui, le ramonage est obligatoire. Si vous ne respectez pas cette obligation, l'indemnité d'assurance peut être réduite en cas de sinistre.

Un véritable enjeu de sécurité

Le ramonage de votre cheminée constitue un enjeu pour votre sécurité et celle de votre entourage. Un défaut d'entretien peut provoquer l'émanation de monoxyde de carbone, un gaz incolore et inodore responsable chaque année en France de 300 décès et de 6 000 intoxications. Il peut également être à l'origine d'un incendie susceptible d'engager votre responsabilité civile, voire pénale, s'il fait des victimes.

Pour tout renseignement, contactez la Maison de la consommation et de l'environnement à RENNES –☎ 02.99.30.35.50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org



VIE ASSOCIATIVE

COURIR A SAINT-DIVY

Entraînements

Entraînement Marche Nordique : Annie LE HIR ☎ 06 15 30 26 21
Mercredi 17h30 - Samedi 9h30 – Rendez-Maison des Bruyères

Entraînement Course à pied : Frédéric LAOT ☎ 06 44 08 93 12
Mardi 18h30 : pour entraînement à Landerneau (Fractionné et entraînement route) - Jeudi 18h30 -Samedi 10h
Le rendez-vous est fixé à la Maison des Bruyères.

Dimanche 4 février : 25^{ème} foulées de SAINT-DIVY

Circuits : 9h30 / 6 kms -10h30/ 15 kms
1^{ère} épreuve sur 12 comptant pour le classement du challenge de l'Elorn
La circulation dans le bourg sera réglementée de 9h à 12h
L'accès aux commerces sera toujours possible.
Renseignements ☎ 06.61.35.24.00

ECOLE SAINTE-MARIE

L'école Sainte-Marie organise son traditionnel **KIG HA FARZ**

Le dimanche 21 janvier 2018 à partir de 12 h à la salle Valy Lédan.
Menu adulte : 12 €- Menu enfant : 5 € jusqu'à 12 ans (gratuit – 4 ans)
Apéritif offert - Ambiance familiale et conviviale assurée
Réservations souhaitées **avant le 12 janvier 2018**

Merci de remplir le coupon et le déposer à l'école ou contacter l'APEL :
Nathalie MALEVILLE ☎ 06.63.01.87.39 – Carole CALVES ☎ 06.61.55.22.24
✂-----

M.ou Mme.....

Souhaite réserver pour le **Kig ha farz** du **dimanche 21 janvier 2018**.

Kig ha farz X 12 €	=
Kig ha farz à emporterX 11 €	=
Jambon/pommes de terre rôties adulteX 8 €	=
Jambon/pommes de terre rôties à emporter X 7 €	=
Jambon/pommes de terre rôties enfant X 5 €	=
Total		=



Vendredi 8/12, l'ensemble des enfants de l'école Sainte Marie ont réalisé UNE MARCHÉ jusqu'au lavoir de Kérelou au profit du Téléthon. Cette marche fut l'occasion pour eux de se rendre compte de la chance d'être en bonne santé.

Au retour à l'école, chacun a pu reprendre des forces en mangeant gâteaux et jus de fruits offerts par les membres de l'APEL.

Puis, Patricia TERROM est venue récolter les dons des enfants.



PETITES ANNONCES

- Recherche personne pour garder des enfants les mercredis après-midi de 12h30 à 17h45, à partir du mercredi 10 janvier 2018 sur SAINT-DIVY

Contact LOURENÇO Charlotte
 ☎ 06.09.57.78.35 ou par courriel : gathun@orange.fr

OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie) :

- Une montre rose enfant, un collier
- Des vêtements ont été oubliés à la salle de sports après le tournoi de volley le 2/12/17

VIE PAROISSIALE

Messe du mois de janvier 2018

- Dimanche 7 et 21 janvier à 10h30 à La Forest-Landerneau
- Le **samedi 3 février**, il y aura une MESE DES FAMILLES à SAINT-DIVY, à 18h

Bonne et heureuse année à tous, que 2018 vous apporte bonheur, douceur, et sérénité.

MARCHE AVEC NOUS

Marches du mois de JANVIER (départ à 14h du bourg)

07 : LA FOREST LANDERNEAU 14 : LE FOLGOET
 21 : GUIPAVAS 28 : PLOUNEOUR TREZ

COMITE DE JUMELAGE DE SAINT-DIVY/FERDRUPT VOSGES

Le Comité organise son repas traditionnel le **dimanche 4 février 2018** à partir de 12h à la salle polyvalente.

Menu : Choucroute ou saucisses/frites – dessert – café – Un apéritif est offert
 Repas adulte : 12 € - Enfant de -12 ans : 6 €

Réservation pour le lundi 29 janvier 2018 au ☎ 06.16.31.11.11 ou ☎ 02.98.20.25.70

Joyeuses fêtes à tous !

THEATRE OXYGENE

Le THEATRE OXYGENE vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Et vous propose pour le début d'année 2018 :

- Le **samedi 3 février**, les adultes de la troupe vous présenteront UNE SEANCE DE CONTES POUR LES ENFANTS à 16h, à la salle polyvalente du Valy Lédan.
 Tarif : 2 € pour les enfants et 1 € pour les accompagnants.

- Pendant les vacances de février du **26 au 28 février**, nous proposons un STAGE ENFANTS DE 6 A 13 ANS.

Le stage sera animé par Clown Coquette. Thème « Clown et Corps ».

Il se déroulera à la journée de 10h à 17h (possibilité d'accueil des enfants à partir de 9h30). L'enfant apportera son pique-nique. Tarif du stage : 80 €.

Pour info supplémentaires et inscriptions, soit par mail : theatreoxygene29@gmail.com ou ☎ 06-04-49-48-35 (L. DURIF).

- Et les adultes joueront les **16-17 et 18 février** à la salle polyvalente.

SAINT-DIVY SPORTS FOOTBALL

L'association organise une RACLETTE GEANTE le **samedi 10 février 2018** à 19h à la salle polyvalente du Valy Lédan

Apéritif offert, Raclette, dessert, café

Tarifs : Adultes 12 € - Enfants (<12ans) : 6 €

Renseignements et inscriptions auprès de Fabien au ☎ 06.37.63.32.93 ou Babette au ☎ 06.78.38.21.90.

Venez nombreuses et nombreux !!

MISE A JOUR ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	PRESIDENT	TRESORIER	SECRETAIRE
COURIR A ST DIVY	LAOT Frédéric 22 rue H. Guébriant 02.98.20.03.05	LE BRONNEC E. LANDERNEAU	CHICHERY Olivier 6 rue versant sud 02.98.02.44.07
CLUB CYCLOTOURISTE	CORNEC Eric PLOUDANIEL 06.01.92.35.19	MEUNIER Franck 6 rue des Ajoncs 02.98.20.33.20	LUCAS Boris 12 rue des Bleuets 02.98.20.38.42

Prévention contre les risques « grippe » aviaire **Mesures à mettre en œuvre pour tout détenteur de volailles**

Les éleveurs professionnels de volailles sont soumis à de fortes contraintes techniques et de biosécurité pour se préserver des risques sanitaires dus à des maladies très contagieuses portées par la faune sauvage.

L'objectif est de restreindre au maximum les contacts entre la faune sauvage et les volailles domestiques, responsables de l'apparition des foyers d'Influenza aviaire dans notre région.

MAIS tous les détenteurs de volailles sont aussi concernés !

Il est donc nécessaire collectivement d'avoir certains réflexes.

Si vous êtes détenteur de volailles domestiques quel qu'en soit le nombre (poules pondeuses, oiseaux d'ornement en extérieur...), il est très important d'appliquer les mesures suivantes :

1 – Confinement en période d'alerte

Lorsque votre commune passe en risque MODÉRÉ ou ELEVÉ (arrêté ministériel affiché en mairie et/ou message divulgué dans les médias), l'application des mesures suivantes devient obligatoire :

- Mise en place des mesures de biosécurité sur l'ensemble des élevages professionnels et confinement des **volailles des élevages** plein-air (sauf dérogation)
- **Confinement obligatoire sans dérogation possible pour les volailles des particuliers.**

2 – Abri de confinement des volailles

Prévoir un bâtiment fermé pour les confiner, ou un parcours grillagé sur tous les côtés pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages en période d'alerte.

TOUS RESPONSABLES ET TOUS CONCERNÉS

GDS Bretagne

Siège social régional	13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan		www.gds-bretagne.fr
Antenne de Ploufragan	13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan	tél. 02 96 01 37 00	antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr
Quimper	3, allée Sully - CS 32017 - 29018 Quimper cedex	tél. 02 98 95 42 22	antenne.quimper@gds-bretagne.fr
Rennes	Rue Maurice Le Lannou - CS 74241 - 35042 Rennes cedex	tél. 02 23 48 26 00	antenne.rennes@gds-bretagne.fr
Vannes	8, avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 Vannes cedex	tél. 02 97 63 09 09	antenne.vannes@gds-bretagne.fr